



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Séance du 13 novembre 2023

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Date de la convocation : 06/11/2023**

**Date d'affichage : 23/11/2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le treize novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Etaient présents :** Mmes MM M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints  
S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – C. AMAROT-HOUSSARD –  
S. TETOT – P. PARISOT – D. RANOUX – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI-  
MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH

**Pouvoirs :** M. Y. TESTON a donné pouvoir à T. SEGUIN – M. S. LAMBERT a donné pouvoir à  
P. PARISOT – M. O. HOUILLOU a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – Mme M. HEQUET a donné  
pouvoir à A. IPPONICH - M. Q. COUVREUR a donné pouvoir à G. BRIOT

**Absents :** Mme M. BONNET – M. P.E. PHEULPIN

**Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.**

**DCM 2023/11/67-02**

#### Subventions automatiques 2023

Madame Py, Madame Briot et Monsieur Faivre ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 2 ABSTENTIONS (Monsieur KIFFER et Madame AMAROT-HOUSSARD) et 20 POUR :

- Décide d'attribuer une subvention de 600 € à l'association les bons vivants,
  - Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
  - Donne pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.
- 
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
  - Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Marie-Claire FAIVRE